

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 juin 2025
Secrétaire de séance : Marie-Annie FOURNIER

Etaient présents 44 titulaires et 9 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSSEN, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : André BERNOS à Jean SARASOLA, Gilbert HONDAREITE à Louis BENOIT, Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUE, Saïd SOUITA à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CASAUX, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRERE, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 250626-03-PAT-

CONVENTIONS DE PARTENARIAT VISANT LE DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DANS LE CHAMP DU PATRIMOINE

C. CABON expose :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Béarn,
Vu la décision préfectorale du 230 mars 2025, et la convention de labellisation Pays d'art et d'histoire afférente en date du 22 avril 2025,

Considérant le projet Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises,
Considérant le projet Cap sur le patrimoine des Pyrénées béarnaises,
Considérant les partenariats en matière de médiation au patrimoine,

Partenariats visant l'accès aux sites d'interprétation du patrimoine :

La Communauté de Communes du Haut Béarn dans le cadre, à la fois de la gestion du site de Lourdios-Ichère de l'écomusée de la vallée d'Aspe, et des actions d'éducation à la culture scientifique (hydroélectricité), souhaite confirmer le partenariat avec :

- EDF HYDRAULIQUE ADOUR ET GAVES, qui a inauguré en octobre 2015, un espace d'information, au cœur de la ville d'OLORON SAINTE-MARIE, qui présente de façon pédagogique, grâce à un circuit de visite, les principes de l'hydroélectricité et l'évolution des technologies.
- COMMUNE DE LOURDIOS-ICHERE, qui accueille Çaï-Çai, écomusée du pastoralisme situé aux niveaux 1 et 2 d'un bâtiment communal, présentant objets, photos, témoignages, aidant à comprendre l'organisation de la maison et des activités agricoles et pastorales du 20^{ème} siècle à aujourd'hui, et faisant partager les savoir-faire.

Pour planifier et organiser l'ouverture et la médiation de ces sites, et accompagner les visiteurs, un partenariat, entre chacun des propriétaires de ces deux sites et la CCHB, est nécessaire.

Partenariat visant la mise en œuvre du projet PAH :

La mise en œuvre opérationnelle du projet PAH Pyrénées béarnaises suppose la définition des moyens et modalités administratives et financières afférentes, dans le cadre d'un partenariat entre Communautés de Communes du Haut Béarn et de la Vallée d'Ossau.

Est établi le portage juridique du label par la CCHB, la présente convention en définissant précisément les conditions.

Les conventions annexées présentent les modalités de ces partenariats.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** ces partenariats,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants.
- **ADOpte** le présent rapport,

Annexe 1-
Convention avec Lourdios-Ichère

Annexe 2-
Convention avec EDF

Annexe 3-
Convention avec la CCVO

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 juin 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé M-A. F

Signé BU

Marie-Annie FOURNIER

Bernard UTHURRY